

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.280

**Régie de la salle de
spectacles « La Nef »
GrandAngoulême :
projet culturel et
artistique**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2013**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.12.280**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**REGIE DE LA SALLE DE SPECTACLES « LA NEF » GRANDANGOULEME : PROJET
CULTUREL ET ARTISTIQUE**

La salle de spectacles « La Nef » est l'une des plus anciennes salles de musique actuelle en France. Bien qu'elle ait été agrandie en 2005 par l'adjonction de studios de répétition et d'enregistrement et qu'elle ait servi de modèle à de nombreuses autres salles de diffusion, elle n'a jamais obtenu le label SMAC, (Scène de Musiques Actuelles), label attribué par le Ministère de la culture.

En juin 2012, la délégation de service public qui liait la communauté d'agglomération à l'association Dingo pour gestion de la salle de spectacles « La Nef » étant arrivée à son terme, cet équipement a été repris en régie sous la forme d'une régie à autonomie financière.

« La Nef » est une des scènes de Musiques actuelles les plus soutenues par l'Etat. Afin de pérenniser durablement son financement par le Ministère de la Culture et de donner des garanties qualitatives aux autres financeurs, il convient d'obtenir le label SMAC. Son obtention nécessite de répondre à un cahier des charges précis concernant :

1. les missions et charges

- 1.1 Diffusion / création / production
- 1.2 Accompagnement des projets et des pratiques artistiques, de la répétition, et soutien à la structuration professionnelle
- 1.3 Relations avec les territoires et les populations
- 1.4 Partenariat

2. Les conditions d'exercice

- 2.1 Moyens artistiques
- 2.2 Moyens matériels
- 2.3 Gouvernance
- 2.4 Observation et évaluation.

Grâce au soutien des collectivités et tout particulièrement du GrandAngoulême, la plupart des conditions indispensables à l'obtention du label SMAC étaient remplies avant le passage en régie, notamment en termes de moyens matériels, financiers et humains mis à la disposition du délégataire.

Toutefois, il restait des missions importantes à mener ou à améliorer et qui passait par la production d'un nouveau projet artistique mené par la nouvelle direction et traduisant les orientations stratégiques voulus par le Grand Angoulême :

- diversité de l'offre,
- ouverture vers de nouveaux champs musicaux et disciplines artistiques,
- prise en compte de la diversité des populations locales,
- mise en place d'une politique tarifaire adaptée, développement d'un cadre de travail intergénérationnel,
- collaboration avec d'autres structures culturelles ou socioculturelles du territoire.

Par ailleurs, la gouvernance devait être garantie par des recrutements ouverts suivant des procédures d'appel à candidature associant les partenaires publics.

La plupart de ces missions ont été améliorées depuis le passage en régie.

Afin d'obtenir le label SMAC, il est proposé d'adresser au Ministère de la Culture et de la Communication un Projet artistique et culturel annexé à la présente délibération qui est la première étape de la formalisation d'un document

A partir d'approches sectorielles et territoriales, ce document présente les objectifs de « La Nef » en termes de diffusion, d'aide à la création, d'accompagnement et d'action culturelle ainsi que le détail des moyens nécessaires à la gestion de ce projet. Ce document est la première étape d'un processus de concertation permettant de formaliser pour la rentrée 2014 un projet finalisé au regard d'une première année de mise en œuvre par la nouvelle direction de la salle de spectacles « La Nef ».

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 12 novembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la démarche de structuration du projet culturel.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à entamer les démarches nécessaires pour engager la labellisation de la salle de spectacles « La Nef » en tant que SMAC (Scène de Musiques Actuelles).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(1 ABSTENTION - M. ELIE),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 décembre 2013	<u>Affiché le :</u> 18 décembre 2013